

**Conseil communal  
Echandens**

## **Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015**

### **Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2015
2. Adaptation des arrêts de bus et construction de 9 abribus et de 2 bancs d'attente (Préavis No 07/2015)
3. Création et aménagement d'une zone 30 km/h sur la rue du Château (Préavis No 08/2015)
4. Communications municipales
5. Communications du Bureau
6. Divers et propositions individuelles

M. Youri Borboën, Président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Sandra Cavin, Nicole Fouqueteau, Marinette Gorgerat, Karin Künstner, MM. Edy Bridy, Giovanni Dietler, Loïc Maillefer.

L'appel fait ressortir la présence de 52 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mme Isabelle Katz et M. Sébastien Bacconier fonctionnent comme scrutateurs.

M. Youri Borboën, Président, demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur l'ordre du jour ou demandes de modifications. Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est accepté, tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2015**

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président, M. Youri Borboën, remercie la Secrétaire d'alors, Mme Sandra Cavin, pour la rédaction de ce document.

## **2. Adaptation des arrêts de bus et construction de 9 abribus et 2 bancs d'attente (Préavis No 07/2015)**

M. Jérôme de Benedictis, Municipal responsable de ce préavis, apporte les précisions suivantes au rapport de la commission d'objet:

- Personnes malvoyantes : après avoir abordé plusieurs associations depuis l'établissement du rapport, il en ressort que le concept pour les personnes malvoyantes doit être réfléchi au-delà des arrêts de bus, pour lesquelles les bases légales seront bien entendu respectées. La municipalité a décidé de faire un concept plus global sur l'espace urbain accessible aux malvoyants.
- Aspect des abribus : ils seront du type « Claire-Ville » comme ailleurs dans la région, soit droit soit légèrement en escalier pour une déclivité trop importante.

M. De Benedictis passe à un point plus formel concernant l'arrêt Riaz direction Morges, qui selon le rapport de la commission d'objet, est présenté sans abri-bus. La Municipalité désire présenter le texte suivant :

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Compte tenu de la possibilité qui nous est offerte de réaliser un abribus pour l'arrêt Riaz direction Morges avec un empiètement sur la parcelle 131, la Municipalité a décidé d'ajouter cet abribus dans la demande de crédit du présent préavis. Cela implique une augmentation du poste « Travaux » d'un montant de CHF 30'000.-, correspondant à la différence de coût entre un banc d'attente qui était prévu et un abribus, frais de génie civil et de raccordement compris. Compte tenu de ces faits nouveaux, la Municipalité, en vertu de l'art. 73 du règlement du Conseil Communal, vous soumet l'amendement des conclusions du Préavis 07/2015 comme suit :*

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- *vu le préavis municipal N° 07/2015,*
- *vu le rapport de la Commission des routes,*
- *vu le rapport de la Commission des finances,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

### **DECIDE**

- *d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 615'000.00 pour l'adaptation des arrêts de bus et la construction de 10 abribus et d'un banc d'attente,*
- *de prélever ce montant sur nos liquidités,*

- *d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve,*
- *de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien des installations.*

Le Président, M. Youri Borboën, donne alors la parole à M. Antoine Gerber, Président de la Commission des routes qui tient à remercier la Municipalité d'avoir tenu compte des remarques de la Commission et précise qu'il n'a rien à rajouter à son rapport.

M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances n'a rien à rajouter à son rapport.

Le Conseiller et membre de la commission des finances, M. Philippe Diserens, souhaite s'exprimer ; ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs,*

*Lors de la présentation des comptes 2014, Madame la Syndique souhaitait rester prudente, pour la gestion future, selon les termes du PV du 29 juin que nous venons de ratifier.*

*Dans quelques semaines, nous allons devoir ratifier un budget que nous pouvons déjà supposer déficitaire ou pour le mieux équilibré.*

*En d'autres termes les temps deviennent plus durs, quelle que soit l'épaisseur de nos réserves de liquidités.*

*Le préavis soumis sollicite un poste de 15% du montant des travaux à valoir en divers et imprévus, soit une somme de 65'000.00 francs, à mes yeux largement disproportionnée.*

*Ces 65'000.00 francs n'ont pas été justifiés, lors de la commission des finances, par la Municipalité et ne sont à mes yeux pas justifiables.*

*En période plus difficile il n'est ni prudent ni raisonnable d'octroyer des chèques en blanc de 15% des investissements sollicités.*

*Personnellement, je préfère disposer d'un bas de laine plutôt que d'accorder des oreillers de paresse.*

*J'en ai fait part en commission des finances à mes collègues ainsi qu'à Madame la Syndique et c'est la raison pour laquelle je me suis abstenu lors de la délibération.*

*Je vous remercie de votre attention.*

*Fin de citation.*

Le Président, M. Youri Borboën ouvre la discussion.

M. Jean-François Martin demande à la commission des finances si ces 30'000.00 de plus seront facilement accessibles et acceptables. M. Thierry Pache, Président de la commission des finances, lui répond que vu les réserves de la commune, il n'y a aucun souci et pense même que ce serait très bien d'avoir cet abri en plus.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il est ensuite passé au vote, à main levée dans un premier temps sur l'amendement du préavis, proposé par le Municipal M. Jérôme de Benedictis.

Le Président, Youri Borboën relit l'amendement, présenté par M. Jérôme de Benedictis. Le vote sur l'amendement proposé par la Municipalité est accepté, selon les conclusions suivantes :

48 oui  
 1 non  
 2 abstentions

Nous passons au préavis No. 07/2015 lui-même :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 07/2015, amendé
- vu le rapport de la Commission des routes,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE A LA MAJORITE (49 OUI – 1 NON – 1 ABSTENTION)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 615'000.00 pour l'adaptation des arrêts de bus et la construction de 10 abribus et d'un banc d'attente,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien des installations.

#### **3. Création et aménagement d'une zone 30 km/h sur la rue du Château (Préavis No. 08/2015)**

M. Jérôme de Benedictis, Municipal responsable de ce préavis, n'a rien à rajouter à ce préavis.

M. Antoine Gerber, Président de la commission des routes n'a rien à rajouter à son rapport.

M. Thierry Pache, Président de la commission des finances n'a rien à rajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens réitère ses propos précédents relatifs au pourcent des divers et imprévus.

M. Philippe Martin se pose la question sur l'application de la loi de passages piétons dans une zone 30 km/h et les possibilités de dérogations, en mentionnant deux exemples concrets à Ecublens.

M. Jérôme de Benedictis confirme qu'il y a des dérogations possibles. Exemple concret : à Denges, à l'arrêt de bus qui mène au Collège des Croisettes et du terrain de foot, où il y a un

cheminement constant et soutenu d'enfants sortant du bus et se rendant à l'école. Une dérogation a donc été accordée à cet endroit. Il insiste néanmoins qu'il est extrêmement rare et compliqué d'obtenir une dérogation.

Plusieurs conseillers citent des endroits précis où ils verront une dérogation possible, mais M. Jérôme de Benedictis répète qu'à tous ces endroits les dérogations ne seront pas acceptées par le Canton.

Il insiste sur l'importance de l'éducation des enfants par rapport à la sécurité routière.

M. Thierry Lambelet demande s'il est prévu de paver certaines rues, par exemple la rue du Château. M. Jérôme de Benedictis répond par la négative entre autres par rapport au bruit qu'une rue pavée créera pour les résidents des alentours ainsi qu'au coût de l'entretien.

Madame Catherine Paganuzzi demande s'il existe des statistiques, par exemple pour Denges, concernant les effets du changement de vitesse à 30 km/h. M. Jérôme de Benedictis répond par la négative.

Nous passons au vote sur le préavis No. 08/2015:

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal N° 08/2015,
- vu le rapport de la Commission des routes,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE A LA MAJORITE (47 OUI – 4 ABSTENTIONS)**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 345'000.00 pour la création et aménagement d'une zone 30 km/h sur la rue du Château,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur la Réserve générale,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien des installations.

#### **4. Communications municipales**

**M. Jean-Marc Landolt**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**Crédit d'étude pour la transformation du bâtiment de la voirie et la construction d'une salle villageoise au même endroit.**

Depuis plusieurs années déjà, les Autorités politiques d'Echandens cherchent à réaliser une nouvelle salle villageoise. La population d'Echandens n'ayant pas souhaité que cet équipement prenne place au cœur du village, la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires en vue de trouver une alternative satisfaisante tant sur le plan urbanistique et architectural, que sur le plan social.

Après avoir fait établir, par le bureau Plarel SA, architectes et urbanistes à Lausanne, une étude de mise en valeur des biens-fonds communaux, elle a confié à ce même bureau la tâche de réfléchir aux possibilités d'implantation d'une salle villageoise sur la parcelle communale sur laquelle le bâtiment de voirie se situe.

La parcelle sur laquelle nous nous trouvons actuellement possède plusieurs avantages pour y implanter une salle villageoise :

- Elle accueille déjà le bâtiment communal des Utins avec lequel des synergies sont possibles.
- L'affectation du sol en vigueur (zone de constructions d'utilité publique, d'équipements collectifs ou autres) est conforme au programme envisagé.
- La capacité constructive, limitée par un CUS = 2, offre un potentiel important d'occupation de la parcelle.
- Les infrastructures routières adjacentes sont dimensionnées en suffisance pour accueillir l'augmentation du trafic.
- Sa situation géographique, légèrement décentrée par rapport au cœur du village, permettrait de limiter les éventuelles nuisances.

En comparaison avec la solution consistant à reconstruire un bâtiment de voirie entre les routes de la Chocolatière et de la Venoge, et à transformer le bâtiment des Utins en salle villageoise, le montant à investir pour la solution groupée sur la parcelle communale N° 207 serait notablement inférieur.

La Municipalité présentera lors du prochain Conseil communal une demande de crédit d'étude pour le projet de transformation du bâtiment de voirie et de construction d'une salle villageoise au même emplacement.

**Améliorations des installations des CFF.**

La Municipalité a récemment pris connaissance du dossier de mise à l'enquête pour la pose d'une marche d'embarquement sur le quai 2 (côté lac) à la gare de Denges-Echandens. Ces travaux devraient être réalisés d'ici au 31.12.2015.

D'autre part, les CFF doivent entreprendre la réalisation de mesures constructives permettant de limiter les nuisances sonores de la gare de triage, ceci dans le respect de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. La construction des ouvrages anti-bruit devrait intervenir dans le courant de l'année prochaine.

### **Plan de quartier du chemin du Stand.**

La mise à l'enquête du plan de quartier du chemin du Stand s'achèvera le 12 octobre prochain. Une séance d'information publique a été organisée lundi passé, avec une participation importante de la population.

Conformément aux directives régissant les procédures d'affectation des terrains constructibles, la Municipalité présentera prochainement un préavis au Conseil pour ce nouveau plan de quartier.

A cette occasion, le nouveau règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire sera appliqué pour la première fois.

### **Mme Irène Caron, Syndique**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### **Municipalité**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, M. Jerome De Benedictis est le vice-syndic de la Municipalité.

### **Décompte final de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière selon les comptes 2014**

L'Etat nous a communiqué le décompte final 2014 de la péréquation, ainsi que celui de notre participation à la facture sociale et à la réforme policière 2014

#### Péréquation nette

Contribution budgétée	Calcul final	Différence
Fr. 1'486'688.--	Fr. 1'381'300.--	(Fr. - 105'388.--)

#### Facture sociale

Contribution budgétée	Calcul final	Différence
Fr. 1'896'083.--	Fr. 1'999'302.--	(Fr. + 103'220.--)

#### Réforme policière

Contribution payée	Calcul final	Différence
Fr. 349'151.--	Fr. 367'270.--	(Fr. + 18'119.--)

Au vu de ce qui précède, l'Etat va donc nous facturer Fr. 15'951.--.

## **ARASMAC – Réseau AJEMA 2014**

Le décompte 2014 du Réseau AJEMA présente un montant en notre faveur de Fr. 67'267.--.

### **Personnel communal**

Depuis le début de l'année, Mme Caroline Paratore a augmenté son taux d'activité de 50 % à 60 %.

La rentrée universitaire a généré l'inscription, à ce jour, de plus de 200 étudiants supplémentaires logeant dans les nouveaux bâtiments réalisés à la rte des Toches, ce qui a généré une surcharge de travail pour notre administration communale. La mise en place de plages horaires spéciales, en dehors des heures d'ouverture des guichets, sera effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ceci afin de pouvoir recevoir les étudiants dans de bonnes conditions.

Madame Martine Comte, boursière, a brillamment réussi l'examen du Module 1 du Diplôme de cadre en administration communale. Toutes nos félicitations et nos vœux pour la suite de sa formation.

Au service de la voirie, M. Aurélien Cicognani a réduit son taux d'activité de 100 % à 80 %, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En raison d'un accident, M. Cicognani est en arrêt de travail depuis le 07 août 2015, jusqu'au 12 octobre 2015. Cette absence, conjuguée à une réduction du personnel durant les vacances d'été et accentuée par les travaux liés à la Fête de l'Abbaye, nous ont contraints à avoir recours à des entreprises externes pour effectuer certaines tâches de la voirie.

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil du mois de juin, le Service de Voirie compte une apprentie, Mlle Elodie Ferreira Vieira, depuis le 10 août dernier. Mlle Ferreira Vieira a entrepris une formation d'horticultrice-paysagiste. Comme elle est déjà titulaire d'un CFC de floricultrice, la durée de son apprentissage n'est que de deux ans. Nous lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisirs pour ces deux années à venir et plein succès dans sa formation.

### **Fiduciaire**

A la suite de demandes répétées de la Commission de gestion, la Municipalité a décidé de confier le mandat de contrôle des comptes communaux à la Fiduciaire Fidinter SA, ceci dès les comptes 2015, pour une durée initiale de 3 ans. Nous tenons à remercier la Fiduciaire Schick SA de l'excellent travail fourni durant de nombreuses années.

### **Parts sociales Banque Raiffeisen - Souscription**

Suite à l'offre de la Banque Raiffeisen de pouvoir souscrire des parts sociales supplémentaires, la Municipalité a décidé d'en acquérir 20, au prix d'émission de Fr. 200.00 chacune, ce qui porte à 25 le nombre de parts sociales de la Banque Raiffeisen en notre possession. Le droit de timbre d'émission de 1% est pris en charge par la Banque Raiffeisen.



**M. Jérôme de Benedictis**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**Remplacement de regards**

La Municipalité a procédé au remplacement de deux paires de regards à la rue de la Riaz et au carrefour entre la rue du Château et la rte de Bremblens. Ces derniers étaient devenus bruyants au passage des véhicules et leurs contours présentaient des fissures. Le montant du remplacement de chaque paire est de Fr. 6'200.00 TTC.

**Giratoire du Brizet**

Les travaux du futur giratoire du Pont à Brizet ont été adjugés à l'entreprise Implenla, basée à Echandens, et ont débuté le 17 août. Ils se poursuivront pour une durée estimée à une année.

**Signalisation au ch. du Vauderon**

La Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton de Vaud nous a informés que la signalisation aux extrémités du ch. du Vauderon, en priorité de droite, était erronée, ce dernier étant un chemin privé. La Municipalité a mandaté une entreprise pour modifier cette signalisation en « cédez le passage » selon les recommandations du Canton. Montant des travaux Fr. 2'136.35 TTC.

**Identité visuelle**

La Commune d'Echandens a mandaté une société de communication afin de se doter d'une identité visuelle. Cette dernière vous est présentée sur le document projeté actuellement et sera intégrée à tous les documents officiels de la commune d'ici quelques semaines. Cette nouvelle identité permet également à la Commune de définir un code unique pour la représentation de nos armoiries, autant pour la nuance exacte du rouge que pour la forme et le dimensionnement des deux chevrons.

**M. Michel Perreaud**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**Grange et maison rue du Château 13, en face du Château**

Suite à la mise à l'enquête publique de la démolition du 25 octobre 2014 au 23 novembre 2014, nous avons reçu une opposition du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique de l'Etat de Vaud et une opposition de Patrimoine Suisse. Après examen d'un ingénieur et d'un architecte, mandatés par l'Etat, le Service nous a confirmé le maintien de son opposition pour la grange, tout en nous autorisant à démolir le bâtiment annexe. Avant de soumettre un projet d'architecte, nous avons fixé un rendez-vous avec M. Chenu, Conservateur cantonal, afin de connaître les éventuelles possibilités de réaliser une construction tout en tenant compte de leurs exigences.

**Défibrillateur**

Comme vous avez peut-être pu le constater, nous avons installé un défibrillateur dans le couloir menant à l'entrée du bâtiment, sis à la Place du Saugey 6 (bâtiment communal). Le coût de cette installation s'est élevé à Fr. 8'215.55 TTC.

**Fontaine du Saugey**

Suite à des problèmes importants relatifs à l'étanchéité de la fontaine, nous avons procédé à la réfection de cette dernière, pour le montant de Fr. 9'618.45 TTC. Les travaux ont été très bien exécutés à notre entière satisfaction.

**Bâtiment Place du Saugey 6**

Les façades de l'immeuble présentaient des traces importantes de pollution et nous avons fait procéder au nettoyage à la vapeur d'eau chaude les tailles en pierre de Jaumont et réparer les joints défectueux. Coût de l'intervention, Fr. 13'300.00 TTC.

**Collège du Chaney – Panneaux solaires – Production électrique**

Nous avons reçu du groupe Pool Energie Suisse SA une rétribution de Fr. 11'017.50 pour l'énergie produite du 01.04.2014 au 31.03.2015, pour une production de 19'674 kw/h, au taux de 56 cts par kw/h.

**5. Communications du Bureau**

En date du 24 août 2015, les archives du bureau du Conseil communal, y compris tampon officiel, ordinateur, clés, ont été transférées à notre nouvelle secrétaire Mme Thérèse Maillefer. Conformément à l'article 33 RCC (nouveau), un procès-verbal a été dressé et signé par tous les membres du bureau.

**Visite de la gare de triage le 25.9.2015 :**

Cette visite très intéressante a été suivie par une vingtaine de conseillers et membres du personnel communal. Nos remerciements au Conseiller Bertrand Seydoux et ses collègues des CFF pour l'organisation de cette manifestation, ainsi qu'à la Municipalité pour nous avoir offert l'apéritif en fin de visite.

Notre nouveau règlement du Conseil communal a été adopté par le canton (SCL). Il est actuellement en impression, et chaque Conseiller en recevra un exemplaire, qui sera annexé à un prochain courrier aux membres du Conseil communal. Dans l'intervalle, le nouveau règlement est disponible sur le site internet de la commune.

**Elections fédérales du 18.10.2015 :**

Le 15 septembre dernier a eu lieu un test de charge du logiciel VOTELEC. Une délégation du bureau du Conseil communal, renforcée de nos anciennes secrétaires Mme Sandra Cavin et Claire-Lise Martin, ainsi que de Mme Martine Comte du greffe municipal y a participé. Les 257 communes ayant effectué cet exercice ont testé la saisie de bulletins de vote sur plusieurs ordinateurs. Ce test a permis de confirmer la fiabilité du système.

Toujours au niveau des élections fédérales du 18.10.2015 : 19 scrutateurs se sont inscrits. Nous avons également 9 ordinateurs. Nous avons encore besoin de deux ou trois scrutateurs. Merci de vous inscrire à la fin de la séance afin de compléter ce bureau élargi. Notre secrétaire prendra rapidement contact avec toutes les personnes inscrites pour la convocation et les détails du déroulement de ce dimanche électoral.

Jetons de présences :

Comme souhaité par le Conseil communal en décembre 2014, le bureau se penche actuellement pour choisir une association de notre village qui bénéficiera des jetons de présence 2015. Nous vous en informerons lors du conseil communal du 7 décembre 2015.

Elections communales 2016 :

A partir du 16 novembre 2015 les membres des autorités sortantes pourront signer les listes à disposition auprès du Greffe municipal. Il sera également possible de signer les listes lors du Conseil communal du 7 décembre 2015. Chacun devra communiquer son intention en apposant sa signature, pour signifier qu'il fait acte de candidature, ou au contraire qu'il ne se représente pas aux élections. Lors de l'Assemblée de commune du 10 décembre 2015, le président, Youri Borboën devra informer du nombre de conseillers et de municipaux sortants qui se représentent.

L'ordre d'inscription de la liste d'entente communale sera établi comme suit :

- 1) Les conseillers sortants par ordre alphabétique
- 2) Les suppléants restants (il n'y en a plus pour cette législature)
- 3) Pour les citoyens qui feront acte de candidature avant et lors de l'assemblée de commune du 10.12.2015, l'ordre sera établi par tirage au sort.
- 4) Les citoyens qui feront acte de candidature après l'assemblée de commune du 10.12.2015, ils seront portés en liste selon l'ordre chronologique d'inscription

Le délai de dépôt de liste est fixé par le canton au (18 janvier 2016 à 12h00)\*.

**\*Note hors assemblée du conseil** : Nous avons été informé dans l'intervalle par la préfecture que la date du dépôt des listes était le **11 janvier 2016 à 12h00**, et non pas le 18 janvier 2016 comme préalablement annoncé par la préfecture. Merci d'en prendre note.

## **5. Agenda**

18.10.2015	Elections fédérales (Conseil national + Conseil des Etats 1 <sup>er</sup> tour)
08.11.2015	Elections fédérales (Conseil des Etats 2 <sup>ème</sup> tour)
07.12.2015	Conseil communal
10.12.2015	Assemblée de commune

## **6. Divers et propositions individuelles**

Mme Katharina Zürn demande s'il était question de doubler les courses du bus No 705 le matin, vu le grand nombre d'étudiants prenant le bus à l'arrêt Chocolatière.

M. Jean-Marc Landolt lui répond que rien de tel n'est prévu pour le moment.

Mme Azucena Crolla demande où en sont les travaux concernant le terrain multisport.

M. Eric Maillefer lui répond que les travaux préparatoires ont déjà commencé.

Mme Crolla demande si c'est bien judicieux de commencer ces travaux avant l'hiver.

M. Eric Maillefer confirme que cela ne pose aucun problème.

M. Luc Vittoz signale que le container pour le dépôt de verre au milieu du village pose problème, vu que de nombreuses personnes ne respectent pas l'horaire de dépôt qui n'est probablement pas assez visible.

Mme Irène Caron confirme que des panneaux plus visibles seront installés et, le cas échéant, des contrôles ponctuels seront effectués par la suite.

M. Fabien Descoedres demande que la Municipalité informe la direction des écoles pour qu'elle fasse une prévention routière relative à la zone 30 km/h, appelée « Merle blanc » dans les classes. M. Jérôme de Benedictis confirme que la Municipalité enverra un courrier dans ce sens à la Direction des Ecoles afin de sensibiliser les professeurs et les élèves.

Mme Azucena Crolla informe que la Bibliothèque organisera la « Nuit des contes » le vendredi 13 novembre prochain, ayant pour thème « Les sorcières » et invite toutes les personnes intéressées à participer à cet événement.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h00.

Le Président

La Secrétaire

Youri Borboën

Thérèse Maillefer